

**REPUBLIQUE DE HAÏTI**



**MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION**

**Unité de Gestion de Projet (UGP/MSPP)**

**Projet de renforcement de la santé primaire et de la surveillance  
épidémiologique en Haïti (P167512)**

**Composante d'intervention d'urgence (CERC)**  
à la suite du séisme du 14 août 2021 dans le sud-ouest d'Haïti

**Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)**

Décembre 2021

## Table de matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Identification des activités potentielles de la composante CERC</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Analyse des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels</b> .....	<b>5</b>
<b>4. Procédures de gestion environnementale et sociale</b> .....	<b>15</b>
<b>5. Institutional Arrangement for Project Implémentation</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexe 1 – Liste provisoire des équipements médicaux</b> .....	<b>19</b>

## 1. Introduction

Le présent document est un addendum du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du Projet de renforcement de la santé primaire et de la surveillance épidémiologique en Haïti (PROXYS) à la suite de l'activation de la composante d'intervention d'urgence contingente (CERC – *Contingent Emergency Response Components*) après le passage d'un séisme qui a fortement affecté le sud-Ouest d'Haïti le 14 août 2021. Une CERC, dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale, est une composante de projet d'un montant de zéro dollar qui permet aux fonds d'être rapidement réaffectés à des activités de relèvement d'urgence en cas de catastrophes dans toutes les opérations de l'IDA.

Le Projet de renforcement de la santé primaire et de la surveillance épidémiologique en Haïti est une initiative du gouvernement haïtien financée par la Banque mondiale et Fonds fiduciaire *Global Financing Facility* (HRITF). Ce projet est mis en œuvre par l'Unité de Gestion de projet (UGP) du Ministère de la Santé publique et de la population (MSPP).

Les objectifs du projet visent à aider le pays (i) à accroître l'accès et l'utilisation des services de santé primaires dans zones géographiques spécifiques et (ii) à renforcer la capacité de surveillance épidémiologique. Le programme est structuré autour des quatre (4) composantes suivantes : (1) renforcement de la prestation de services de soins de santé primaires ; (2) renforcement de la surveillance et du contrôle des maladies infectieuses ; (3) renforcement de la capacité de Gestion du MSPP ; et (4) **capacité de riposte en cas de situation d'urgence ou de catastrophe (CERC)**.

La Composante CERC sera mise en œuvre par l'UGP/MSPP dans l'objectif de fournir une réponse immédiate à la crise provoquée par les dégâts causés par le séisme du 14 août 2021. Elle financera l'achat des équipements hospitaliers, la réhabilitation et la reconstruction des établissements sanitaires affectés par cette catastrophe naturelle. Les trois (3) **départements bénéficiaires sont le Sud, la Grande-Anse et les Nippes**. Toutes les activités susceptibles de

causer des impacts négatifs importants et complexes sur le milieu naturel et le milieu de vie ne seront pas éligibles au financement de la composante CERC.

Ce document comprend quatre (4) sections. La première section identifiera les activités potentielles que la CERC pourrait financer. Puis, la deuxième section analysera les impacts et risques environnementaux et sociaux des activités potentielles de la composante d'urgence. Vient ensuite la troisième section présentant les procédures de gestion environnementale et sociale. Enfin, la dernière section porte sur les arrangements institutionnels.

## 2. Identification des activités potentielles de la composante CERC

Le tableau ci-après présente la liste des activités potentielles qui pourraient être financées par la composante d'intervention d'urgence contingente. Les établissements sanitaires affectés par le séisme du 14 août 2021 seront les principaux bénéficiaires. Ces activités se regroupent dans les trois catégories suivantes : biens, services et travaux civils ».

Tableau 1: Liste des biens, services et travaux

Élément
<p><b>Biens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipements et fournitures médicaux incluant les équipements de protection individuelle et matériels d'hygiène (savon, gel hydroalcoolique)</li> <li>- Structures sanitaires provisoires</li> <li>- Outils et fournitures de construction (toitures, ciment, fer, pierre, parpaings, etc.)</li> <li>- Matériels et fournitures pour communication et radiodiffusion (radios, antennes, batteries) ainsi que matériel informatique nécessaire à l'enregistrement et la distribution d'aide (ordinateurs portables, tablettes, téléphones portables, cartes SIM, accès internet)</li> <li>- Pompes à eau et réservoirs de stockage d'eau</li> <li>- Équipements, matériaux et fournitures de désinfection de l'eau potable et de réparation/réhabilitation des systèmes de collecte des eaux usées sanitaires.</li> </ul>
<p><b>Services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les services de consultation liés à l'intervention d'urgence, notamment les études urgentes nécessaires pour déterminer l'impact de la catastrophe et son évolution et servir de base au rétablissement et au processus de reconstruction.</li> <li>- Les services de consultations liés à la planification et coordination de l'urgence d'autres institutions gouvernementales, le secteur privé et la coopération internationale.</li> <li>- Services non-consultants comprenant notamment, les forages, photographies aériennes, images satellitaires, cartes et autres opérations similaires, campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que de communication pour le changement de comportement</li> </ul>
<p><b>Travaux</b></p> <p>Travaux d'ingénierie civile déclinés en 4 types :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réhabilitation des établissements sanitaires endommagés : réhabilitation de bâtiments (dalle, électricité plomberie, etc.), réhabilitation de système de gestion de déchets (incinérateurs, dépôt de déchets, four ...), renforcement de clôture, réparation de pavés, réparation de dalots et réparation de forages d'eau,</li> <li>2. Démolition et/ou déblayage de sites</li> <li>3. Édification de structures temporaires en attendant la reconstruction des sites endommagés</li> <li>4. Reconstruction d'institutions sanitaires</li> </ol>
<p><b>Coûts des opérations d'urgence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses supplémentaires par le Gouvernement ou l'agence de mise en œuvre pour une période définie liées aux premiers efforts de rétablissement et de réponse résultant de l'impact d'une urgence. Cela inclut notamment les coûts du personnel participant aux interventions d'urgence, les coûts opérationnels et la location d'équipements.</li> </ul>

## 3. Analyse des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels

Les activités proposées dans le cadre de l'activation de la composante CERC du projet de renforcement de la santé primaire et de la surveillance épidémiologique en Haïti sont de petites et moyennes envergures. Cependant, la nature de la plupart des activités, en particulier les travaux de réhabilitation des établissements sanitaires endommagés est susceptible d'affecter plusieurs composantes de l'environnement (eau, sol, air, flore, sociale, etc.). Les tableaux 1 et 2 présentent les impacts négatifs potentiels des activités et les mesures d'atténuation associées à ces impacts. Les activités seront réalisées en conformité avec la législation nationale et les politiques opérationnelles de la Banque mondiale applicables au projet.

Tableau 2: Matrice d'impacts pour les travaux de démolition, de réhabilitation et de reconstruction des bâtiments endommagés

Activités	Cause de l'impact	Risques et Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité
Démolition et/ou déblayage de sites ;			Entretien de façon périodique des engins et des véhicules de chantier et des équipements motorisés de chantier ; Prioriser l'usage des véhicules à faible émission de GES ;	UGP/MSPP
Réhabilitation des bâtiments (dalle, électricité, plomberie, etc.) ;			Si possible, humidifier les chantiers à l'aide de brumisation pour réduire l'exposition à la poussière ;	
Renforcement de clôture, réparation de pavés, réparation de dalots;	Émission des GES par la manipulation des engins de chantier, le transport des matériaux et des déblais ;	Risque de dégradation de la qualité de l'air	Utiliser des aspirateurs couplés pour capter les poussières à la source;	
Édification de structures temporaires ;	Émission de poussières par les activités de démolition et d'évacuation des déblais, et les travaux de réhabilitation et de reconstruction	Risque d'atteinte des problèmes respiratoires par l'émission des poussières et des GES	Interdire de brûler sur place les déchets de chantier dans le cadre des activités financées par le projet ;	
Reconstruction des établissements sanitaires ;			Faire usage obligatoire des masques de chantier ;	
Transport des matériaux.	Incinération des déchets banals de chantier à ciel ouvert		Nettoyer régulièrement les chantiers	

Activités	Cause de l'impact	Risques et Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité
	<p>Émission de bruit par la rotation et la mise en marche des équipements motorisés</p> <p>Émission de bruit par les travaux de démolition, de fouilles et de terrassement</p>	<p>Risque d'exposition des travailleurs de chantier, des patients et des membres du personnel des établissements sanitaires aux nuisances sonores et vibratoires pendant les travaux</p>	<p>Utiliser les véhicules et équipements moins bruyants ;</p> <p>Faire l'entretien préventif des équipements motorisés ;</p> <p>Installer des silencieux sur les engins de chantier ;</p> <p>Utiliser l'énergie électrique au lieu d'une alimentation par combustion quand c'est possible ;</p> <p>Faire usage des protecteurs auditifs sur les chantiers ;</p> <p>Interdire la réalisation de toutes les activités bruyantes avant 7h00 et après 18h</p>	<p>UGP/MSPP</p>
	<p>Prélèvements des eaux dans des rivières et des nappes phréatiques presque asséchées ou des puits d'eau ou pompes à eau à usage domestique</p> <p>Consommation excessive d'eau pendant les travaux</p>	<p>Risque de nuire aux utilisateurs locaux d'avoir accès à l'eau en quantité suffisante</p> <p>Risque de nuire à des écosystèmes naturels qui dépendent des eaux souterraines</p>	<p>Interdire les prélèvements dans des cours d'eau asséchés ou des puits d'eau et des pompes à eau asséchés ;</p> <p>Interdire de faire des prélèvements des eaux dans des puits et des pompes à eau à usage domestique ;</p> <p>Prioriser l'achat des camions-citernes d'eau ;</p> <p>Sensibiliser les travailleurs à la question des économies d'eau.</p>	<p>UGP/MSPP</p>
	<p>Extraction de sable de rivière et d'autres types de carrières (sable, gravier)</p>	<p>Risque d'ensablement des rivières ou des carrières dû à l'érosion des sols ;</p>	<p>Utiliser uniquement des carrières et des sablières autorisées par l'État haïtien ;</p>	<p>UGP/MSPP</p>

Activités	Cause de l'impact	Risques et Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité
	<p>Production et rejets anarchiques des déblais et d'autres types de déchets de chantier ;</p> <p>Obstruction du passage des eaux pluviales à cause du déversement des déchets dans les canaux de drainage ;</p> <p>Abandon des déblais et d'autres déchets de chantier sur les trottoirs et la chaussée ;</p> <p>Mélange des déchets de chantier avec les déchets médicaux issus des établissements sanitaires ciblés par la composante CERC</p>	<p>Risque de contamination des sols et des eaux ;</p> <p>Risque de ruissèlement urbain dû à l'obstruction des canaux de drainage pluvial par des déchets solides;</p> <p>Risque de chute des personnes à mobilité réduite et d'autres usagers du milieu ;</p> <p>Risque de dégradation du tissu urbain dû à l'abandon des déchets sur la voie de circulation;</p> <p>Risque de perturbation de la circulation due à l'abandon de ces déchets ;</p> <p>Risque d'atteinte à la santé publique et la santé des personnes qui manipulent ces déchets</p>	<p>Interdire l'abandon des déchets sur les sites des sous-projets ou sur la voie publique ;</p> <p>Interdire le mélange des déchets de chantier avec les déchets issus des activités médicales ;</p> <p>Stocker et transporter adéquatement les déblais et les déchets de chantier vers leurs sites de traitements respectifs ;</p> <p>Traiter les déblais et les déchets suivant leurs filières de valorisation et d'élimination respectives;</p> <p>Identifier les sites de décharge des déchets solides autorisés par les municipalités ciblées pour la disposition finale des déchets ultimes ;</p> <p>Utiliser obligatoirement les équipements de protection individuelle lors de la manipulation des déblais et d'autres types de déchets de chantier</p>	
	<p>Rejets des eaux usées et des huiles usées/ou de vidange issus des travaux dans l'environnement sans aucun traitement au préalable</p>	<p>Contamination du milieu récepteur ;</p> <p>Contamination des sols et des eaux souterraines ;</p> <p>Risque d'atteinte à la santé publique</p>	<p>Interdire le lavage et l'entretien des véhicules sur les chantiers ;</p> <p>Réutiliser les eaux usées pour l'arrosage des sites ;</p> <p>Stocker adéquatement les huiles usagées dans des récipients hermétiquement fermés sur les sites ;</p> <p>Stocker et acheminer de façon sécuritaire les huiles de vidange vers une filière de valorisation et d'élimination appropriée (recyclage et réutilisation) ;</p>	<p>UGP/MSPP</p>



Activités	Cause de l'impact	Risques et Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité
	Stockage des matériaux de chantier et engins de chantier	<p>Risque de vandalisme ;</p> <p>Risque de sabotage des chantiers ;</p> <p>Retard des travaux</p>	<p>Si possible, installer un système de vidéosurveillance ;</p> <p>Mettre en place des alarmes de chantier ;</p> <p>Mettre en place des remorques verrouillées ;</p> <p>Mettre en place des boîtes de rangement fermées à clé et scellées ;</p> <p>Entreposer adéquatement les matériaux et les équipements sur les sites sécurisés ;</p> <p>Impliquer des locaux avec l'appui des autorités locales dans la sécurisation des sites de stockage des matériaux et équipements</p>	UGP/MSPP
	<p>Exécution des travaux d'électricité ;</p> <p>Exécution des travaux de chantier à proximité des sources d'électricité</p>	Risque d'électrisation et d'électrocution lors des travaux	<p>Donner aux travailleurs une assurance maladie et accidents (médicaments et hospitalisation) et assurances salaire en cas d'invalidité ;</p> <p>Installer des signaux d'avertissement à proximité des sources d'électricité ;</p> <p>Faire l'usage obligatoire et adéquat des équipements de protection individuelle appropriés ;</p> <p>Impliquer l'EDH dans les travaux d'électricité comme partie prenante concernée</p>	UGP/MSPP
	Exécution des travaux de plomberie dans les établissements sanitaires	Risque de contamination des eaux de consommation par le plomb	<p>Interdire l'utilisation des soudures avec alliage en plomb lors des travaux de plomberie ;</p> <p>Interdire l'installation des robinetteries en plomb</p> <p>Vérifier s'il y a des robinetteries existantes à plomb et procéder à leur remplacement par des robinetteries sans plomb ;</p>	UGP/MSPP

Activités	Cause de l'impact	Risques et Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité
	<p>Mesures de sécurité inadéquates sur les chantiers ;</p> <p>Équipements de chantier mal utilisés ;</p> <p>Encombrement des zones de travail ;</p> <p>Manque d'éclairage sur les chantiers</p> <p>Non-utilisation du port d'équipements de protection individuelle OU usage inadéquat des équipements de protection individuelle (casques, gants, lunettes de sécurité, gilets, chaussures de sécurité, etc.) ;</p> <p>Absence ou manque de formation sur le comportement à tenir sur un chantier ;</p> <p>Absence d'assainissement ou d'hygiène sur le chantier (chantier insalubre, etc.)</p>	<p>Risque à la santé et à la sécurité des travailleurs ;</p> <p>Risque de ralentissement des travaux ;</p> <p>Risque d'atteinte à la réputation de l'entrepreneur (sous-traitant), du MSPP/UGP (porteur du projet) et de la Banque mondiale (bailleur de fonds)</p>	<p>Vérifier s'il y a des entrées de service en plomb des sites endommagés et les remplacer par des rentrées de service sans plomb</p> <p>Faire l'usage obligatoire des Équipement de protection individuelle (EPI) casques, des lunettes de sécurité, des ceintures, des masques, des bottes et des gants en fonction des activités à réaliser</p> <p>Réaliser des formations en santé et sécurité au travail;</p> <p>Donner aux travailleurs une assurance maladie et accidents (médicaments et hospitalisation) et assurances salaire en cas d'invalidité ;</p> <p>Obliger les travailleurs à prendre des congés sans solde dans l'immédiat en cas de non-utilisation du port d'équipements de protection individuelle sur les chantiers ;</p> <p>Résilier le contrat de la firme ou du MDOD en cas de négligence et d'accident grave sur les chantiers ;</p> <p>Installer des poubelles de chantier et nettoyer régulièrement les chantiers ;</p> <p>Rendre disponible l'eau de qualité en quantité suffisante pour les travailleurs sur les chantiers ;</p> <p>Installer les toilettes mobiles sur les chantiers pour les travailleurs et interdire d'utilisation des toilettes des établissements sanitaires et des ménages des communautés ciblées</p>	<p>UGP/MSPP</p>
		<p>Risque de contamination par les eaux de surface</p>	<p>Impliquer la compagnie d'assainissement nationale «la DINEPA »</p>	

Activités	Cause de l'impact	Risques et Impacts négatifs	Mesures d'atténuation	Responsabilité
Réparation de forages d'eau		<p>et des déchets médicaux du milieu ;</p> <p>Risque d'utiliser une eau impropre à la consommation humaine;</p> <p>Risque de développement et de propagation de maladies d'origine hydrique</p>	<p>dans les travaux de réparation de forage en tant que partie prenante concernée ;</p> <p>Sécuriser les forages pendant les travaux afin d'éviter les risques d'accident et de chute d'objets dans l'eau ;</p> <p>Interdire l'utilisation et l'installation des matériaux contenant du plomb ;</p> <p>Remplacer tous les tuyaux de raccordement contenant du plomb lors des travaux de réparation des forages ; Réaliser l'analyse physico-chimique et bactériologique de chaque forage après chaque réparation et partager avec la Banque mondiale les résultats de chaque analyse réalisée ;</p> <p>Garantir que les eaux des forages réparés sont de bonne qualité (pour les usages multiples) avant la remise de chaque forage aux établissements sanitaires bénéficiaires</p>	UGP/MSPP

À ce stade, les travaux de réhabilitation du système de gestion des déchets médicaux ne sont pas clairement définis. Le tableau ci-après présente certaines mesures d'atténuation afin d'assurer la gestion environnementale et sociale de ces activités dans le cadre de la composante CERC.

Tableau 3: Matrice d'impacts pour les travaux de réhabilitation du système de gestion de déchets

Activités	Risques sociaux et environnementaux	Mesures d'atténuation	Responsabilité
		<p>Trouver un autre emplacement pour chaque incinérateur non-contrôlé qui se trouve à proximité des habitations avant le démarrage des travaux de réhabilitation;</p> <p>Remplacer tous les incinérateurs non contrôlés par des incinérateurs qui ont des dispositifs de contrôle de la qualité de l'air ;</p>	

Réhabilitation de système de gestion de déchets (incinérateurs, dépôt de déchets, four, ...)	Risque à la santé et la sécurité des travailleurs et à la population locale ;  Risque de pollution environnementale (eau, air et sol)	S'assurer que tous les fours, les incinérateurs réhabilités pourront brûler les déchets à une température supérieure à 850°C afin d'éviter les émissions de dioxine ;  Préparer un plan de gestion des déchets pour chaque site en préconisant des mesures d'atténuation au cas par cas avant le démarrage des travaux	UGP/MSPP
--	---	--	----------

### **Achat et distribution des équipements médicaux**

La composante CERC du projet financera l'achat des équipements médicaux. La liste provisoire des équipements médicaux est à l'annexe du rapport. L'UGP/MSPP devra s'assurer que les équipements achetés sont conformes aux normes nationales et celles de la Banque mondiale. Il faudrait privilégier des fournisseurs non seulement qui ont une politique de retour/garantie de fonctionnement et maintenance, mais qui proposent également une assurance de protection pour ces équipements médicaux.

La gestion du cycle de vie des équipements médicaux dans les établissements sanitaires en Haïti constitue un enjeu important en raison de leur manque d'entretien et leur disposition finale inadéquate dans des sites de décharge des déchets solides. Alors, ils représentent un danger pour les milieux naturels et la santé publique en fin de leur cycle de vie.

Une fois la liste des équipements médicaux clairement définie, il est recommandé à l'UGP/MSPP de réaliser une Analyse du Cycle de Vie (ACV) pour l'ensemble des équipements qui seront achetés. Ainsi, l'UGP/MSPP pourra fournir des équipements médicaux à chaque établissement sanitaire concerné avec des recommandations spécifiques et des séances de renforcement de capacité, le cas échéant.

### **Prise en compte de l'aspect genre**

Les opportunités d'emploi pour les femmes devraient être encouragées. L'UGP/MSPP et l'entrepreneur doivent encourager la parité homme-femme dans le cadre de la composante CERC afin que le recrutement des femmes ne soit pas inférieur au recrutement des hommes

pour l'exécution des travaux. En ce qui concerne l'équité salariale, les hommes et les femmes doivent être rémunérés en fonction de leurs postes et non en fonction du sexe. L'entrepreneur devra prendre des mesures appropriées avec l'appui de l'UGP pour rendre négligeables les risques d'exploitation et abus sexuel/harcèlement sexuel et éviter de reproduire toutes les pratiques sexistes possibles sur les chantiers.

### **Mesures contre la Covid-19 pendant les travaux**

Les entrepreneurs avec l'appui du spécialiste social de l'UGP/MSPP devront sensibiliser régulièrement les travailleurs sur les consignes sanitaires à respecter sur les chantiers conformément à l'exigence de l'OMS et celle du MSPP. Alors, l'usage du port de masque couvrant la bouche et le nez sur tous les chantiers est obligatoire. Des masques de protection individuelle doivent être mis à la disposition de visiteurs. Si possible, il faudrait garder en permanence une distance sociale d'au moins de 2 mètres lors des échanges et des réunions sur le chantier entre les travailleurs. L'entrepreneur devra installer des stations de lavage de mains avec eau et savon pour les travailleurs. L'entrepreneur devra installer des toilettes mobiles pour les travailleurs et interdire l'utilisation des toilettes des riverains par les travailleurs. Enfin, l'entrepreneur devra autoriser des congés de maladie pour les travailleurs qui présentent des symptômes de la Covid-19 sur les chantiers.

### **Gestion des flux des travailleurs**

À ce stade, le flux des travailleurs qui viendront de l'extérieur reste inconnu. Les entrepreneurs devront s'occuper de l'hébergement de ces travailleurs.

Les entrepreneurs devront favoriser l'emploi de la main-d'œuvre locale des zones d'intervention de la composante CERC pour le recrutement des locaux.

### **Consultations individuelles et publiques**

L'UGP/MSPP devra réaliser des consultations individuelles et publiques pour informer des ménages vivant à proximité de chaque site de la composante CERC, ainsi que les membres du personnel de chaque établissement sanitaire ciblé pour recueillir leurs avis et leurs préoccupations par rapport aux interventions qui s'inscrivent dans le cadre de la composante

CERC. L'UGP/MSPP devra également leur expliquer les différents risques environnementaux et sociaux liés aux activités de la composante CERC du projet et les différentes mesures de mitigation qui vont être mises en place pour atténuer ces risques. La synthèse de comptes rendus de ces rencontres devra mettre à l'annexe du présent CGES-CERC.

### **Déplacement involontaire**

Des enquêtes socio-économiques seront réalisées pour identifier les personnes qui seront susceptibles d'être affectées physiquement et/ou économiquement par les activités de la composante CERC du projet. Le calcul de revenus sera effectué par l'UGP/MSPP pour compenser chaque personne qui sera affectée économiquement. En cas de déplacement involontaire, le choix des sites de relocalisation se fera conjointement avec les élus locaux, les autorités locales et l'UGP conformément à la législation haïtienne et aux directives de la Banque mondiale applicables à ce projet. Ce sera au cas par cas. Toute personne affectée sera prise en compte avant le démarrage des travaux. Des plans succincts de réinstallation (PSR) seront préparés séparément au même moment que les PGES pour traiter toutes les questions associées à l'acquisition des terres, aux restrictions à l'utilisation des terres, à la réinstallation involontaire et aux impacts sur les moyens de subsistance.

### **Gestion des plaintes**

La gestion des plaintes devra être assurée par l'UGP/MSPP et chaque entrepreneur. Une fiche de plainte devra être disponible dans les locaux de chaque établissement sanitaire ciblé, et au bureau de chantier de chaque entrepreneur. L'UGP/MSPP et chaque entrepreneur devront répondre aux plaintes liées, entre autres, aux nuisances, accidents de chantier et aux dommages liés aux travaux. Les communautés bénéficiaires devraient être informées par le spécialiste social de l'UGP/MSPP qu'il y a des fiches de plaintes disponibles pour le dépôt des plaintes dans ces endroits respectifs. Toutes les plaintes devront être enregistrées. Les plaignants, par la suite, doivent être contactés une fois que chaque plainte est traitée. Le spécialiste social du MSPP assurera le suivi et le reporting des problèmes et des difficultés rencontrés.

#### 4. Procédures de gestion environnementale et sociale

Les procédures de gestion environnementale et sociale de la composante CERC comportent les cinq (5) étapes suivantes :

**Étape 1 :** Application du formulaire de sélection environnementale et sociale. En annexe du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du projet de renforcement de la santé primaire et de la surveillance épidémiologique en Haïti (PROSYS) (annexe Partie B). Ce formulaire sera également utilisé pour filtrer les sous-projets de la composante CERC du point de vue environnemental et social. Le filtrage des activités permettra à l'UGP/MSPP d'identifier et d'analyser les activités qui sont éligibles au financement de la composante CERC et celles qui ne le sont pas conformément à la liste des activités du tableau 2. L'objectif de la composante CERC est de soutenir des activités immédiates, les activités ou sous-projets qui sont susceptibles d'entraîner des problèmes de réinstallation et de la coupe de végétation seront évités.

**Étape 2 :** Identification des risques environnementaux et sociaux et préparation des plans de mitigation. Sur la base des résultats du filtrage environnemental et social de l'étape 1, l'UGP/MSPP préparera un PGES succinct pour les activités des sous-projets qui pourraient affecter le milieu naturel et le cadre de vie des personnes des communautés bénéficiaires. Des consultations avec les autorités locales et les communautés seront menées au cours de cette étape. Il faut mentionner que les instruments de sauvegarde doivent être réalisés conformément au cadre environnemental et social de la Banque mondiale.

**Étape 3 :** Examen et approbation des PGES, le cas échéant. L'UGP/MSPP soumettra la version préliminaire des PGES à la Banque mondiale pour analyse et commentaires.

Ensuite, une fois les commentaires de la Banque mondiale sont incorporés dans les PGES, la Banque mondiale donnera sa non-objection pour la version finale des PGES.

**Étape 4 :** Mise en application des mesures environnementales et sociales recommandées. Les PGES approuvés seront mis en œuvre par les opérateurs concernés sous la supervision des spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP/MSPP. Des consultations seront menées auprès des bénéficiaires pendant tout le processus de réalisation des sous-projets.

**Étape 5 :** Achèvement et évaluation. À chaque fois un sous-projet CERC est achevé, l'UGP/MSPP surveillera et évaluera les résultats avant de conclure le contrat avec l'opérateur concerné. L'UGP/MSPP assurera la surveillance et le suivi pendant tout le cycle de vie de chaque sous-projet de la composante CERC. Tous les problèmes et/ou griefs en suspens doivent être résolus avant que le sous-projet soit considéré comme achevé. L'UGP/MSPP soumettra le rapport d'achèvement décrivant la conformité des performances de sauvegarde et le soumettra à la Banque mondiale si nécessaire.



## 5. Arrangements Institutionnels pour la mise en œuvre de la composante

Comme mentionné dans le manuel CERC, l'agence de mise en œuvre du *Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti (PROSYS)* est l'Unité de Gestion de Projets (UGP) du MSPP et celle-ci sera chargée de la mise en œuvre des activités d'urgence sous la composante 4 du Projet, y compris de tous les aspects liés à la passation des marchés, à la gestion financière, au suivi et à l'évaluation, et à la conformité des mesures de sauvegarde.

L'UGP devra s'assurer de la coordination et communication appropriées avec les acteurs sub-nationaux tels que les DDS, les autorités locales et les communautés afin d'assurer le partage de l'information opportune à toutes les parties prenantes ayant un rôle dans la mise en œuvre des activités de la composante d'urgence.

Le cas échéant, le Gouvernement peut renforcer sa capacité de supervision en engageant des consultants techniques pour soutenir le MSPP dans la finalisation des dossiers d'appel d'offres et dans la supervision sur le site des travaux. Les consultants techniques travailleront en étroite collaboration avec les différentes directions du MSPP et rendront compte à l'UGP.

**Concernant les sauvegardes environnementales et sociales**, le dispositif de mise en œuvre comprend deux niveaux : le niveau central (MSPP/UGP), le niveau périphérique (les départements). Chaque niveau met en œuvre le plan conformément aux actions qu'il entreprend pour une gestion efficace de l'exécution des travaux, ce qui exige des ressources humaines et logistiques adéquates.

Actuellement, pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités de réalisation de travaux d'infrastructures pour les 3 départements concernés, le personnel impliqué se compose au niveau central du Responsable des infrastructures et du spécialiste en Sauvegarde sociale. Au niveau local, on trouve un ingénieur résident dans le Sud. On peut également inclure le personnel administratif et financier ainsi que les chauffeurs.

Pour un rendement optimum la mise en œuvre des sauvegardes sociales et environnementales, cela va de soi de compléter le personnel tant au niveau central que départemental. Ainsi, il sera nécessaire de recruter :

- A- Au niveau Central
  - a. Un-e Spécialiste en sauvegarde environnemental
- B- Au niveau des départements
  - a. Un-e Spécialiste ou Point Focal en Sauvegarde environnemental et social par département

En conséquence, le budget approximatif pour la mise en œuvre des politiques de sauvegardes sociales et environnementales dans le cadre la mise en œuvre du CERC serait le suivant :

<b>Actions proposées</b>	<b>Coûts estimatifs \$ US</b>
Recrutement/Mobilisation de 3 Spécialistes / Points Focaux départementaux en EES	A déterminer
Recrutement d'un spécialiste Responsable de la sauvegarde Environnementale	91,000
Provision pour la réalisation d'Etudes Environnementales et Sociales	60,000
Provision pour compensation pertes récoltes et/ou petits commerces	100,000
<b>Total</b>	<b>251,000</b>

**Annexe 1 – Liste provisoire des équipements médicaux**

N°	Equipements de base
1	Accumulateur de froid (briquettes)
2	Ambubag
3	Amplificateur de brillance
4	Appareil à aspiration électrique

5	Appareil à aspiration manuelle
6	Appareil à cryode
8	Appareil pour réfraction automatique
9	Armoire pour buffet d'urgence
10	Arthroscope
11	Attelles
12	Autoclave (avec manomètre à pression) et réchaud
13	Balance de type Salter
14	Balance toise adulte
15	Ballon de ventilation avec masque taille adulte
16	Ballon de ventilation avec masque taille nourrisson
17	Bassine
18	Bistouri électrique
19	Boîte à instruments Dépistage Cancer du Col
20	Boîte à instruments Insertion d'Implant
21	Boîte à instruments Insertion DIU
22	Boîte à trépaner
23	Boîte de petite chirurgie
24	Boîtes de verres d'essai et montures d'essai
25	Boîte pour césarienne
26	Boîte pour greffe de peau
27	Boîte pour laparotomie
28	Boîtes déchets contaminés/piquants/coupants
29	Bol pour aseptie vulvaire
30	Bonbonne de gaz
31	Bouteille d'oxygène et manomètre
32	Bouteille de protoxyde d'azote
33	Brancard
34	Bronchoscope
35	Brosse pour nettoyer les instruments
36	Buffets pour stocks (pharmacie, laboratoire)
37	Cadre et poulie pour traction
38	Cardioscope
39	Cautère bipolaire
40	Chaise roulante
41	Chariot pansements
42	Chariot plâtre (scie, ciseau et écarteur)
43	Chariot pour anesthésie
44	Cloison mobile de séparation
45	Croissant
46	Colposcope
47	Culotte pour pèse nourrisson et enfant

48	Cystoscope
49	Défibrillateur
50	Dialyseur
51	ECG
52	Echographe
53	Échocardiographe
54	Endoscope (gastroscope, coloscope)
55	Filtre a eau
55	Ensemble à traction cervicale
56	Garrot
57	Générateur d'aérosol
58	Hystéroscope
59	Incubateur
60	Indicateur de froid
61	Jeu canule de Guedel (adulte, enfant)
62	Jeu de lames (0, 1, 2, 3 et 4)
63	Jeu de masque oxygène (taille0, 1, 2,3)
64	Jeu de Spéculum : 3 grands, 2 moyens, et deux petits
65	Kelly pad ou plastic pour table d'accouchement + Seau
66	Kit pour intubation
67	Lampe à fente
68	Lampe Scialytique
69	Lampe sur pied
70	Laryngoscope
71	Lentilles de 90-60 dioptries
72	Lit adulte
73	Lit adulte (post partum) avec berceau
74	Lit anti escarres
75	Lit d'observation (travail)
76	Lit pédiatrique (n-né, nourrisson, grand enfant)
77	Lit spécial pour brûlés
78	Machine à anesthésie
79	Machine à aspiration à pédale
	Marteau reflexe
80	Matériels et équipements de laboratoire secondaire (selon Normes LNSP [1]), sans bactériologie
	Mesure graduée de 1 litre en polypropylène
	<b>Matériels et équipements de radiologie</b>
81	Appareil à radiographier
82	Avertisseur « interdiction d'entrée »
83	Ceinture de plomb (protection pelvienne)
84	Dosimètre (un par personne)
85	Lumière jaune

	<b>Matériels pour Clinique dentaire</b>
87	Amalgameur
88	Boîte à endodontie
89	Boîte à fraises
90	Boite pour extraction
91	Clef pour contre angle
92	Clef pour turbine
93	Compresseur (10 gallons ou 1 cheval)
94	Contre angle
95	Fauteuil dentaire
96	Lampe à photopolymériser
97	Micro moteur (low speed)
98	Pièce à main droite
99	Plateaux (moyen, grand) avec couvercle
100	Seringue air/eau
101	Tabouret opérateur
102	Turbine (high speed)
	<b>Fraises</b>
103	A os ou chirurgicale
104	A résine pour PM
105	Acier cône inversé ISO 010 à 014
106	Acier rondes ISO 010 à 014
107	Carbure de tungstène cône inversé ISO 010-012
108	Carbure de tungstène finition composite
109	Carbure de tungstène poire ou ronde ISO 010-012
110	Diamantées cylindriques ISO 012
111	Diamantées rondes ISO 014-018
112	Disques de finition pour composites (boite)
113	Pinceaux et manches pour composites
114	Strips à composites (boite)
	<b>Dentisterie opératoire</b>
115	Brossettes métalliques nettoyage fraises (cardes)
116	Brunissoirs
117	Ciseaux à émail
118	Coins de bois (boîte)
119	Dispensateur de mercure
120	Excavateurs
121	Fouloirs
122	Godet à amalgame
123	Godet dappen
124	Instrument à sculpter amalgame
125	Instruments fond de cavité

126	Mandrins pon-on
127	Matrices Tofflemire (bandes)
128	Matrices transparentes (boîte)
129	Meulettes polissage amalgame (boîte)
130	Miroirs
131	Papier à articulé bleu (bloc)
132	Plaques en verre
133	Porte amalgame
134	Porte-matrice : Tofflemire
135	Précelles
136	Screw-post (boîte)
137	Sondes
138	Spatules-à-bouche doubles
139	Spatules-à-ciment
	<b>Endodontie</b>
140	Forest Peeso numéro 2-3 (boîte)
141	Instruments alésage canalaire type limes Headstroem # 15 à 40 (boîte)
142	Pointe gutta percha (boîte)
143	Pointes papier stériles (boîte)
144	Seringues à irrigation canalaire
145	Tire-nerfs (boîte)
	<b>Prophylaxie</b>
146	Curettes Krane-Kaplan numéro 6
147	Curettes universelles Mac Call 13S-14S
148	Curettes universelles Mac Call 17S-18S
149	Huile pour pierre Arkansas
150	Insert pour scaler (détartreur piezo électrique)
151	Meulettes caoutchouc à polissage (boîte)
152	Pierre d'arkansas
	<b>Exodontie</b>
153	Curettes alvéolaires
154	Elévateurs coudés (bas)
155	Elévateurs droits (haut)
156	Seringues
	<b>Daviers supérieurs</b>
157	Incisive n° 150
158	Prémolaires n° 69
159	Molaires n° 88L ou 88 R
160	A racines n° 65
	<b>Daviers inférieurs</b>
161	Incisives n° 151
162	Molaires n° 17

163	Molaires n° 16
164	Pince-gouge ou rongeur
165	Ciseau chirurgical courbe
166	Pince porte aiguille de Mathieu
167	Bistouris jetables (boîte)
	<b>Prothèse</b>
	Porte empreintes métalliques perforés (jeu, haut et bas)
	Bol à plâtre et spatule
	Bol à alginate et spatule
	Spatule à cire
	Lampe à alcool ou torche de Hanau
	Articulateurs
	Dentier
	Pince coupante
	Bloc à mélange
	Couteau à cire
	<b>Autres</b>
168	Mégaphone
169	Microscope pour chirurgie ORL
170	Moniteur fœtale
171	Moniteur pression artérielle
172	Nébuliseur
173	Négatoscope
174	Ophthalmoscope direct
175	Ophthalmoscope indirect avec lentilles 20-22 dioptries
176	Otoscope
177	Oxymètre de pouls
178	Pince pour la toilette vulvaire
179	Plateau à pansements
180	Plateau accouchement
181	Plateau de suture
182	Plateau gynécologique
183	Plateaux pour Cataracte, Glaucome, Cysto-rhinostomie
184	Plateau pour drainage thoracique
185	Plateau pour épisiotomie
186	Plateau pour ponction lombaire
187	Plateaux pour Ptérygion, Chalazion, Strabisme, Plaies palpébrales
188	Plateau pour trachéotomie
189	Pompe manuelle pour extraction mucosité
190	Porte-pince + pince pour prise de matériel stérile
191	Porte vaccin
192	Potence à roulette





18	Buffets
19	Bureau
20	Fauteuil
22	Cassettes 11*17
24	Cassettes 14*17 Radiologie
25	Cassettes 35*43
27	Centrifugeuse a hematocrite
28	Centrifugeuse urinaire et Tubes urinaires
29	Chaise de labo a hauteur réglable
30	Chaises
33	Chemise métallique
34	Classeurs
35	Classeurs (préférence en bois)
36	Climatiseur
38	Compteurs
39	Densitomètre
41	Draps
42	Ear wash system ORL
43	Echographe
45	Équipement Ultrason Combiné
46	Escabeau de trois pieds
47	Etagères
	Etaleur pour labo
48	Fœtoscopie
49	Glucomètre
51	Hématimètre
52	Hotte aspirante
53	Imprimante
54	Kit pour Physiothérapie
55	Lecteur micro plaque
56	Linges
61	Micropipette automatique
62	Microscope
63	Mini réfrigérateur
64	Moniteur patient pour appareil anesthésique avec ECG, saturomètre et thermomètre pour SOP
66	Nébuliseur
68	Ordinateur
70	Photocopieuse
71	Pince a glissement de Hartman 9cm ORL
72	Pipettes 0-20 microlitre
73	Pipettes 20-200 microlitre

74	Plaque chauffante magnétique
76	Porte sérum
79	Rack
81	Rotateur
83	Seaux à Robinet
84	Sceaux sans Robinet
85	SONOPULS 492
86	Speculum pour oreille
	Spectrophotomètre
89	Table dans la salle des prélèvements
91	Table de réunion
92	Tables
96	Téléphone
	Vacuum
100	Ventilateur Plafond
101	Ventilateurs
102	Ventouses
103	Fontaine à eau
104	Wintrobe (support)